

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 Troisième séance - mercredi 31 janvier 2024 à 19 h Salon du personnel

ORDRE DU JOUR

«Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.» (LIP, art. 64)

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption et suivis au procès-verbal du 22 novembre 2023
- 4. Questions du public
- 5. Sujets pour adoption
- 6. Sujets pour approbation
 - Dérogation pour le préaccueil des élèves du préscolaire 2024-2025 (fiche 14A MEQ)
 - Temps alloué à chaque matière 2024-2025 (fiche 15 MEQ)
 - Orientation générale en matière d'enrichissement et d'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études 2024-2025 (fiche 14B MEQ)
 - Sorties éducatives impliquant un changement d'horaire ou un déplacement (fiche 16 MEQ)
 - Fonds à destination spéciale (fiche 22 MEQ)

7. Sujets pour consultation

Plan de répartition de la clientèle 2024-2025

8. Sujets pour information

- Projection au 30 juin 2024
- Règles pour le classement des élèves et pour le passage d'un cycle à l'autre (fiche 14A MEQ)

9. Information des membres du conseil d'établissement :

- Présidence
- Direction
- Représentant du comité de parents du CSSDA
- Représentants des enseignants
- Représentante du service de garde
- Représentante du personnel de soutien
- Représentante des professionnels

10.	Questions diverses
11.	Date de la prochaine séance : 20 mars 2024 à 19 h